

EXTRAIT DU REGISTRE N° 215-13
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : MM. Claude ROUYER et Michel RUDANT (Commune d'Attainville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Maria-Elisabeth CARMINATI (CAVAM, commune d'Andilly), M. Jean-Pierre DAUX (CAVAM, commune de Montmorency), M. Paul-Edouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Marcel BOYER et Michel AUGER (Commune d'Ecouen), M. Jérôme DROUILLOT et Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ezanville), M. Luc VILLERMIN (Commune de Fontenay-en-Parisis), MM. Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), M. Guy MESSAGER, Maire honoraire (Commune de Louvres), MM. Henri GUY et Cédric MORVAN (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), MM. Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Mme Geneviève RAISIN et M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsault), M. James DEBAISIEUX et Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Alain SORTAIS (Commune de Puiseux-en-France), M. Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), M. Roger GAGNE et Mme Chantal NEDELLEC (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Germain BUCHET, Maire, et Michel BACCHIANI (Commune de Saint-Witz), M. Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), MM. Patrick SCHEPPLER et Gérard SAINTE BEUVE (Commune de Le Thillay), M. Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mmes Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Christian BALOSSA (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Germain BUCHET, délégué de la commune de Saint-Witz.

Pouvoirs :

M. Alain CLAUDE, Délégué Titulaire de la commune de Louvres, a donné pouvoir à M. Guy MESSAGER, Délégué Titulaire de la commune de Louvres.

M. Bruno REGAERT, Délégué Titulaire de la commune de Vaud'Herland, a donné pouvoir à M. Gérard SAINTE BEUVE, Délégué Titulaire de la commune de Le Thillay.

OBJET :

Protocole d'accord avec Mme EFAIKI dans le cadre de la construction du bassin de retenue dans le lieudit « Le Bois du Coudray » à Puiseux-en-France (Opération n° 403B)

M. Gérard GRÉGOIRE, Vice-Président et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de protocole d'accord,

Vu le préjudice causé sur l'habitation appartenant à Madame Annie EFAIKI suite à la réalisation d'un bassin de retenue dénommé « La Fontaine Sainte Geneviève » au lieudit « Le Bois du Coudray » à Puiseux-en-France,

Vu le rapport de l'expert judiciaire du 20 décembre 2013,

Considérant la responsabilité des entreprises L'ESSOR et PARENAGE résultant du va-et-vient de leurs engins pendant la construction du bassin de retenue dans le lieudit « Le Bois du Coudray » à Puiseux-en-France,

Considérant l'estimation des travaux et des dépenses connexes de réparation de l'habitation de Madame Annie EFAIKI validée par l'expert judiciaire et évaluée à 2 887,20 € TTC,

Considérant que par ce protocole d'accord, le SIAH verse à Madame Annie EFAIKI la somme globale et définitive de 2 887,20 € TTC,

Délibération n° 215-13

Objet : Protocole d'accord avec Mme EFAIKI dans le cadre de la construction du bassin de retenue dans le lieudit « Le Bois du Coudray » à Puiseux-en-France (Opération n° 403B)

Le Comité Syndical, après examen :

- **Donne son accord** pour autoriser le Président à signer le protocole d'accord pour un montant total de 2 406,00 € HT,
- **Prend acte que** les crédits sont prévus au budget eaux pluviales,
- **Et autorise** le président à signer le protocole d'accord ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le
et de la publication le

Signé

Guy MESSAGER

Adopté à l'unanimité des suffrages
pour extrait conforme,
Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.